

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Violation du couvre-feu : un bl

LA victime identifiée comme un certain Rolph Matombi a promptement subi les premiers soins à l'hôpital régional de Ntchengue, avant d'être hélicoptée vers l'hôpital d'instruction des armées Omar-Bongo-Ondimba de Libreville. Mais le constat établi fait aussi état d'actes de vandalisme et de destruction de biens notamment privés.

René AKONE DZOPE et Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

INITIÉ pour, dit-on, amener le gouvernement à revoir l'heure du couvre-feu, le "concert de casseroles" dans la capitale économique a viré au pillage. Pis, un blessé par balle a été enregistré à l'issue des échauffourées. Ce dernier a heureusement très vite été pris en charge par les autorités compétentes.

En effet, pour la deuxième nuit consécutive, samedi dernier, certains quartiers de Port-Gentil ont connu des scènes de pillage et de destruction de nombreux biens, notamment privés. Les manifestants passaient ainsi à côté de leur objectif, celui, dit-on, de contraindre le gouvernement à revoir l'heure de début du couvre-feu qui a été ramenée à 18 heures. Dans la nuit de jeudi dernier, les mêmes événements ont débouché sur la mort de deux compatriotes à Libreville.

À la faveur des affrontements entre pillards et forces de sécurité dans la capitale économique, un compatriote a été blessé par balle. Il s'agit du nommé Rolph Matombi, âgé de 32 ans. La victime a été transportée à l'hôpital régional de Ntchengue par une patrouille qui l'a découverte gisant dans une mare de sang aux environs de 2 heures du matin. C'était au quartier Matanda, dans le 4e arrondissement de la ville, où une bande de voyous confondus aux protestataires de l'heure du couvre-feu, venaient de casser le magasin d'un ressortissant libanais dans la zone. Informé, le procureur de la République près le tribunal de Première instance de Port-Gentil s'est immédiatement rendu dans la structure sanitaire indiquée pour s'enquérir de la situa-

tion. L'entretien du magistrat avec le personnel médical a révélé la nécessité d'une évacuation urgente de l'intéressé vers une structure hospitalière de Libreville pour des soins intensifs.

Le même jour, " il a été évacué par un hélicoptère militaire à l'hôpital d'instruction des armées à Libreville, où il poursuit ses soins ", a dit le procureur Léandre N'wompahouin. Le magistrat assure par ailleurs qu' " une enquête est diligentée aux fins de déterminer les circonstances exactes de ce malheureux événement ". Car, " les auteurs répondront de leurs actes devant la loi ", a-t-il averti.

Pour les observateurs, le mouvement a finalement fait plus de mal que de bien. Le constat dressé samedi matin était, par conséquent, plutôt triste. Plusieurs voies et quartiers renvoyaient l'image d'une cité fantôme. La route conduisant à l'hôpital régional de Ntchengue était parsemée de nombreuses barricades dressées par des bandes de voyous déchaînés. Des bacs à ordures et des épaves de véhicules jonchaient la chaussée, provoquant un énorme bouchon sur l'unique voie qui mène vers cette principale structure sanitaire de la ville de Port-Gentil et de la province de l'Ogooué-Maritime. Des pneus étaient aussi brûlés sur la chaussée, portant ainsi un sérieux coup au bitume qui pourrait vite se détériorer. Des commerçants se plaignaient en plus de la destruction de leurs étals.

Les forces de l'ordre, plutôt discrètes, n'ont pu rien empêcher. Au grand dam de plusieurs riverains qui disent encourager la contestation pacifique qui est un droit légitime, mais pas le vandalisme et la destruction des biens publics.

Près d'une semaine après son lancement, la "révolution" des casseroles ne faiblit toujours pas dans la ville de sable. Si les casseroles en elles-mêmes se font de moins en moins entendre dans certains quartiers, des bandits en profitent cependant chaque nuit pour se livrer à des actes répréhensibles par la loi et dont les conséquences socio-économiques ne sont pas négligeables.

Très présent sur le terrain avec ses équipes depuis le début de la pandémie pour interpellier et sensibiliser ses concitoyens sur l'importance de respecter les mesures gouvernementales de lutte contre l'expansion du Covid-19, le maire de Port-Gentil a fait le tour des quatre arrondissements de la commune vendredi dernier. Gabriel Tchango est allé constater l'ampleur des dégâts qu'il a vivement condamnés. Avant d'exhorter les riverains à veiller les uns sur les autres.



Photo : Julie Nguimbi

Vue d'un magasin vandalisé au quartier Matanda.



CHRONOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS

Entre le 16 et le 17 février

Appels lancés par différents activistes à un mouvement, en vue d'une levée des restrictions des libertés.

18 février

Les heurts entre la police et des manifestants qui participaient au concert de casseroles font deux morts dans la soirée.

19 février

• Communiqués du procureur de Libreville, des Forces de défense et de sécurité, puis discours à la nation du Premier ministre.

• Le mouvement s'amplifie toutefois dans d'autres villes de l'arrière-pays.

• Les pillages et les affrontements font un blessé par balle à Port-Gentil.

21 février

Communiqué du ministère de la Défense nationale

Blessé par balle à Port-Gentil



Communication du ministère de la Défense nationale

LES événements survenus dans la capitale économique ont amené le ministère de la Défense nationale à s'exprimer, à travers ce communiqué que nous publions dans son intégralité.

"**D**ans la soirée du 18 au 19 février 2021, des actes de pillage ont été perpétrés dans la ville de Port-Gentil, contraignant les Forces de défense et de sécurité à intervenir pour assurer le maintien de l'ordre public. À cette occasion, un des contrevenants a été blessé.

Très rapidement pris en charge, il a été évacué par hélicoptère militaire à l'Hôpital d'instruction des armées Omar-Bongo-Ondimba. Dès son arrivée, le blessé a aussitôt reçu des soins appropriés. Son pronostic vital n'est, aujourd'hui, plus engagé. L'auteur des tirs ayant été identifié, une enquête administrative est en cours pour faire toute la lumière sur les circonstances ayant conduit à cette situation.

Le ministère de la Défense nationale rappelle l'obligation faite à chaque personne de respecter l'ensemble des lois et des règles qui régissent la vie commune en République gabonaise, dont celles prises dans le cadre de la riposte contre l'épidémie de Covid-19. Le ministère de la Défense nationale réitère par ailleurs son entier soutien à l'ensemble des Forces de sécurité et de défense du pays, qui agissent avec un haut degré de professionnalisme et dans le strict respect de la déontologie professionnelle dans des conditions souvent difficiles, en particulier en cette période où elles sont très sollicitées en raison de la situation sanitaire."

Quid de la responsabilité collective ?



Photo: F.M. MOMBO

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DEPUIS la semaine dernière, des habitants des différents quartiers de Libreville, sa périphérie et de l'arrière-pays ont entamé un

mouvement dénommé "Concert de casseroles". Celui-ci serait destiné à protester contre les mesures dernièrement prises par le gouvernement, en vue de faire reculer la propagation à grande échelle du Covid-19 dans notre pays. Sauf que l'organisation de cette contestation – qui se voulait pourtant pacifique au départ – a viré au drame. Notamment avec le sombre bilan enregistré dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, où deux compatriotes ont malheureusement perdu la vie. Au regard de la tournure prise par les événements, les animateurs de ces manifestations qui semblent faire des émules chaque jour à travers le pays, auraient

immédiatement dû revoir leur copie. Surtout après l'appel à la responsabilité collective lancé par les autorités dans la nuit de vendredi dernier. Aussi, est-il d'une absolue nécessité de relever, une fois de plus, que ces concerts de casseroles se déroulent en plein couvre-feu. Et que les manifestants qui sont tout à fait libres de leurs mouvements – tant qu'ils restent au sein de leurs propriétés privées –, ont le droit de faire du bruit pendant les cinq (5) minutes de délai consenti à cette cause. D'autant que l'initiative consistant à taper dans sa casserole n'a jamais été proscrite par les pouvoirs publics.

Mais de là à ce que les jeunes enrôlés dans ce mouvement se retrouvent parfois très loin de leurs domiciles familiaux – pour prendre part aux pillages et affronter les éléments des forces de défense et de sécurité –, devient pour le moins inquiétant. D'où la nécessité pour les parents de ces nombreux adolescents pour la plupart, de jouer pleinement leur rôle de premier plan. Entre autres, en veillant à ce qu'ils restent effectivement chez eux à l'entame du tapage. Lors de son message à la nation de vendredi dernier, la Première ministre Rose-Christiane Ossouka-Raponda indiquait déjà qu'" il est impérieux pour nous, parents,

de protéger nos enfants et nos plus jeunes contre ces sorties intempestives, tard la nuit, d'autant plus que ce type d'agissement ne fera que retarder davantage l'atteinte de nos objectifs sanitaires et l'allègement des mesures de riposte face à la Covid-19 ". C'est aussi l'occasion d'appeler au sens de la responsabilité de certains acteurs politiques et de la société civile, qui participent activement à l'événement via des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux. Lesquels gagneraient en crédibilité et se mettraient en même temps à l'abri de tout soupçon, en sensibilisant les manifestants à faire le vacarme à domicile.